

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2023	Envoyé en préfecture le 22/09/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	07	Reçu en préfecture le 22/09/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	086	Publié le
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	5.6.4	ID : 032-213202088-20230918-2023SEPT18_413-DE

DEPARTEMENT  
DU GERS  
\*\*\*\*  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

6

Séance Publique ordinaire du **18 septembre 2023**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 8 septembre 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie COUDERC  
M. Loïc DÉANGLES  
Mme Laurianne DUCASSÉ  
Mme Patricia MARROCQ  
Mme Claire TRAMOND

**Ont donné procuration :**

Mme Sylvie COUDERC à Mme Sylvie ACHÉ  
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON  
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE  
Mme Patricia MARROCQ à M. Julien PELLICER  
Mme Claire TRAMOND à M. Jean-Yves DELACOSTE

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire : M. Frank GOBATTO**

**Objet : Proposition de mandat spécial pour le déplacement du Maire et d'un adjoint à Paris, à l'occasion du Challenge national du commerce**

**RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire**

L'association des commerçants et artisans Lectourois (ACAL) a présenté un dossier pour concourir dans la catégorie des villes de moins de 20 000 habitants.

Après avoir gagné le challenge départemental, L'ACAL fait maintenant partie  
des trois finalistes de ce Challenge national.

Envoyé en préfecture le 22/09/2023  
Reçu en préfecture le 22/09/2023  
Publié le  
ID : 032-213202088-20230918-2023SEPT18\_413-DE

La désignation du vainqueur de ce challenge aura lieu à Paris, au siège de la MACIF 17 place Etienne Pernet 75015 Paris, de 9h30 à 14h30, le lundi 2 octobre 2023.

A cette occasion, et compte-tenu de l'importance de l'enjeu pour la ville de Lectoure si l'ACAL venait à être gagnante de ce challenge, il paraît important que la ville de Lectoure soit représentée lors de la proclamation des décisions du jury.

Or les missions revêtant un caractère exceptionnel, c'est-à-dire ne relevant pas de missions courantes de l'élu, doivent faire l'objet d'un mandat spécial.

Conformément à l'article L 2123-18 du CGCT, les fonctions du maire, d'adjoint, de conseiller municipal, du président et de membre de délégation spéciale, donnent droit au remboursement de frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.

Les frais pour ce déplacement pour accompagner la délégation de l'ACAL à Paris comprennent

- Voyage en TGV Agen-Paris, aller le dimanche 1<sup>er</sup> octobre et retour le lundi 2 octobre
- Nuit à l'hôtel
- Frais de repas

Après en avoir délibéré, compte tenu de ces éléments,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- d'accorder un mandat spécial au Maire et à l'adjointe déléguée à l'agriculture, commerce, artisanat, animation, à effet de participer au Challenge national du commerce qui se tiendra à Paris le lundi 2 octobre 2023.
- que les frais engagés pour cette mission seront remboursés sur justificatif des dépenses, sur la base d'un état de frais.

étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,



Frank GOBATTO

Le Maire,



Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 22 SEP. 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le 22 SEP. 2023